

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 avril 2019

CP2019_04_16
id. 4560

Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

CONVENTION DE PARTENARIAT PTI - ACCUEIL MONTAURIOL

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active a initié le Pacte Territorial d'Insertion. Il traduit la volonté des politiques d'insertion de faire évoluer les modes de coopération inter-institutionnelles et partenariales sur un territoire.

Le Pacte Territorial d'Insertion 2017-2020 élaboré par le Département propose des actions en faveur des bénéficiaires du RSA et, de façon plus large, à un public en difficulté. Elles tendent à redonner des opportunités à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion sociale par une politique d'insertion permettant un accès à l'autonomie, à la vie sociale, économique et citoyenne. Cette dynamique a comme objectifs une reprise de confiance en soi et une montée en compétence afin de créer les conditions d'un retour à l'emploi.

L'Accueil Montauriol est un centre de jour, ouvert depuis décembre 2018, 1 rue Emile Pouvillon. Il est issu d'un collectif de 12 associations : « Emmaüs, Secours Catholique, Amar, Entraide protestante, Escale confluence, Espace et Vie, Pas sans toit, Pastorale des migrants, Cparlesmo, CCTD Terre solidaire, Fraternité Georgette et Cimade ».

L'association s'est donnée comme missions d'accueillir, informer et orienter les personnes sans abri, de proposer un service de bagagerie et un repas gratuit à midi.

Dans le cadre de l'accompagnement des personnes qui se présentent à l'accueil Montauriol, l'association souhaite un accès à l'offre P.T.I. 2017-2020 pour le public dont ils ont la charge, dans le cadre d'une convention de partenariat. Ses dispositions sont sans incidence financière pour la collectivité.

Cette convention permet à l'association d'orienter des personnes accompagnées et non suivies par un autre partenaire du P.T.I. vers les actions du Programme Départemental et d'être associée aux évaluations quantitatives et qualitatives des Programmes Départementaux d'Insertion (PDI/PTI). La convention répond ainsi aux principales clauses ci-après :

Objet : mise en place d'un partenariat destiné à sensibiliser le public au dispositif départemental d'insertion ;

Modes de coopération : l'association informe le public accueilli en ses locaux des différentes politiques d'insertion et relaie vers le département des demandes des usagers intéressés et concernés.

Le Département met à disposition de l'association les supports de communication et lui assure une information actualisée sur les parcours d'insertion.

Prescriptions : le partenariat est subordonné au respect des règles de confidentialité et de protection des données à caractère personnel.

Conditions financières : aucune rétribution n'est attachée au partenariat.

Concertation : un bilan annuel du dispositif est organisé et évalué.

Durée : la durée coïncide avec celle du pacte territorial d'insertion.

Dénonciation : à l'initiative des parties au cas de non respect des obligations contractuelles, sous préavis de trois mois.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la loi du 1er décembre 2008 relative au revenu de solidarité active,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention de partenariat portant mesure d'application du Pacte Territorial d'Insertion à conclure avec l'association Accueil Montauriol ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC